

Comme une lettre à la poste

► **Organisée à Saint-Ursanne à la demande de la Société de tir au petit calibre et air comprimé Clos du Doubs**, la 18^e Assemblée de la Fédération jurassienne de tir s'est déroulée au pas de charge sous la présidence de Yannick Vernier.

► **Quelque 120 personnes ont assisté aux débats**, dont 98 délégués représentant 34 sociétés (trois non excusées).

Après les productions de la Fanfare d'Épauvillers, les souhaits de bienvenue et l'hommage aux disparus, le président a remercié tous les responsables des différents dicastères dont les résultats figurent dans le rapport annuel. À relever que les comptes, présentés par Joseph Riat, affichent un solde actif de 3338 francs, alors que le budget 2018, établi sur une cotisation inchangée, est également déficitaire de 1620 francs.

Le message du comité central FST

Intervenant au nom du comité central de la Fédération suisse de tir (FST), Ruedi Meier est revenu à son tour sur la Directive européenne sur les armes, suite aux attentats terroristes de Bruxelles, Paris et ailleurs. Le projet de loi du Conseil fédéral avait promis aux détenteurs d'armes une mise en œuvre pragmatique. Dans sa réponse à la consultation, la FST s'est exprimée expressément contre les divers durcissements et a suggéré une réaction de la part des associations et sociétés de tir. Si les durcissements devaient demeurer (le message du Conseil fédéral vient d'être transmis au Parlement), un engagement de tous les membres sera nécessaire pour combattre la nouvelle loi sur les armes. «Il s'agit de faire la différence entre l'arme et son utilisateur», dit-il.

Ruedi Meier s'est également exprimé sur le développement positif du Centre national de Macolin, sur les objectifs futurs des sportifs d'élite, sans négliger le tir populaire (introduction du tir avec appui) et la promotion, à l'exemple des succès rencontrés lors de la fête populaire d'Unspun-



Les bénéficiaires de la sixième médaille (romande, or). Debout, de gauche à droite: Narcisse Vuillaume, Edmond Laurent et Louis Currat (pistolet). Accroupis: Erwin Kunz (à gauche) et Roland Sidler (300 m). PHOTOS JCV



Le responsable de la Maîtrise jurassienne en campagne Robert Cudré-Mauroux, entouré des demoiselles d'honneur.



André Laurent (à droite) s'est vu remettre la médaille de mérite par Ruedi Meier, membre du comité central FST.

nen et au Salon «Pêche, chasse, tir» où un grand village de tir a été érigé dans les halles de Bernexpo. «Si nous restons solidaires et travaillons ensemble, nous pouvons être sûrs que le tir sportif aura un avenir couronné de succès en Suisse», a conclu Ruedi Meier.

La double casquette de Fabien Kohler

S'exprimant d'abord au titre d'officier fédéral de tir, le colonel Fabien Kohler a axé son

message sur le respect des dispositions légales en matière de sécurité. Les sociétés ont le devoir, notamment, de renouveler les brevets des moniteurs tous les six ans dans le cadre d'un cours de répétition (13 nouveaux moniteurs viennent d'être formés dans le canton, ce qui est un beau signe d'engagement).

Fabien Kohler a également insisté sur l'harmonisation des plans de barrage des zones dangereuses 4 et sur la nouvel-

le convention signée entre les communes de Courtételle, Châtillon, Rossemaison et Vellerat, permettant ainsi au site de Châtillon de devenir stand régional, alors que la place de Vellerat est fermée depuis fin 2017. Le Jura dispose ainsi de 18 places de tir à 300 m et 4 places de tir au pistolet 25 m.

Représentant, par ailleurs, l'autorité militaire, Fabien Kohler a orienté l'assemblée sur le projet DEVA (développe-

ment de l'armée), d'où un renouvellement des effectifs (18 000 militaires doivent être formés chaque année pour compenser le départ des soldats libérés de leurs obligations) et de l'équipement (achat d'un nouvel avion de combat et de moyens de défense sol-air). «Cette évolution», rappelle Fabien Kohler, «s'appuie sur un socle solide (obligation de servir et principe de milice) sans remettre en question les tirs obligatoires.» JCV



Le colonel Fabien Kohler, représentant de l'autorité militaire.